

Relevé de décision de la réunion du 13 février 2021

Suite à l'exercice du droit de retrait par les salariés de l'entreprise SETRAC concernant les conditions de travail,

Pour l'ensemble des parties, en présence du représentant de MARTINIQUE TRANSPORT, M. Louis BOUTRIN, 1^{er} Vice-Président,

Pour SETRAC, le Directeur Général M. David BERNARD,

Une délégation des salariés de SETRAC,

Et le secrétaire de la section du Syndicat SUD SOLIDAIRE, Daniel MUCY-LARMAILLARD

Assistaient à la rencontre les représentants de salariés des entreprises TRANSSNAV et TRANSURBAIN, et le directeur général de la Régie des Transports de MARTINIQUE, André WENG-LAW.

Point 1 : Il est convenu que les parties s'engagent à respecter la réglementation en matière de temps de travail et temps de repos. Par ailleurs, il est convenu qu'il n'y aura pas de modification des jours de repos sans l'accord préalable des salariés

Point 2 : Mise en place du CSE et visite de la salle dédiée dans les meilleurs délais.

Point 3 : Désinfection à mi-journée : le représentant du fabricant du produit utilisé pour la désinfection devra confirmer que le temps de traitement de 30 mn est correct et respecté, et les Agents Techniques de Parc seront resensibilisés sur les modalités de mise en œuvre de la désinfection.

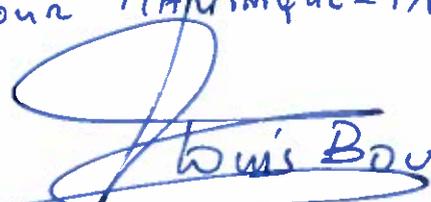
Les salariés peuvent se faire assister par un représentant du personnel. Ils s'engagent à en informer préalablement la direction.

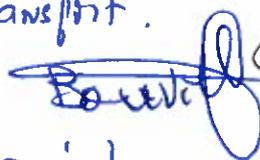
Les salariés acceptent de lever le droit de retrait pour une reprise du réseau le 13/02/2021 après-midi.

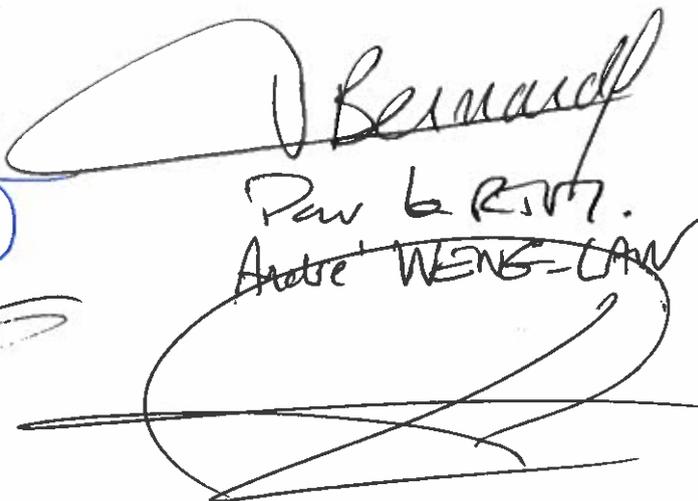
decy la melleur


~~SETRAC~~
~~TOUR SETRAC~~
~~D. BERNARD~~


TOUR MARTINIQUE-TRANSPORT.

~~Louis BOUTRIN~~


~~Boutin~~


~~Bernard~~
~~Par le RST.~~
~~André WENG-LAW~~


~~solu~~
